



Véhicule dégradé après réparation

Par **gg37_old**, le **08/11/2007** à **18:55**

Bonjour,

J'ai laissé ma voiture dans un garage afin qu'il procède à la pose d'un nouveau moteur d'essuie-glace. En la récupérant, après avoir payé ma facture, je m'aperçois que le pare-brise avant comporte une fissure assez importante alors qu'il n'y en avait pas avant. Par chance je m'en suis aperçu avant de partir du garage, je lui fais donc remarqué le dégât mais il me dit qu'une petite fissure était déjà là avant et qu'en gros il ne peut rien pour moi.

A force d'insistance, car je suis sûre et certaine de lui avoir laissé un pare-brise en bon état il me dit de faire marcher mon assurance et qu'il prendra à sa charge la franchise de 70 €. J'ai un petit salaire et 70 € représente beaucoup pour moi.

Cependant je ne souhaite pas faire changer mon pare-brise chez eux, le garage est loin et vu le souci je n'ai pas envi de passer par eux.

Quel est mon recours face à ce litige, au moins 3 employé et le patron du garage sont au courant du fait.

Merci beaucoup d'avance, je ne sais pas comment faire pour avoir gain de cause.

Par **papa tango charly_old**, le **08/11/2007** à **21:02**

si vous êtes sûr que c'est au garage que ça s'est passé, et fort de son accord de prendre en charge la franchise, vous devriez arriver à le persuader de faire lui-même le nécessaire auprès de SON assurance, dans la mesure où il est responsable des biens qui lui sont confiés.

Par **gg37_old**, le **08/11/2007** à **21:10**

Merci pour votre réponse je viens de lui écrire en effet pour lui rappeler qu'il est responsable du véhicule en garde. En espérant qu'il fera preuve de bon sens.